

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 16 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Peschadoires après convocations légales en date du 10 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	Mme PLOT Karine
M GIRARD Jean-Baptiste	M MINGAT Cyrille
M BONNEMOY Clément	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme BEN SAAD Bérengère	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
Mme PEREIRA Elsa	Mme REIS Martine
Mme LEPIGEON Christelle	M BERNARD Bruno
M CHAUVEAU Jean-François	M EDOUARD Jean-Charles
M CONSTANT Olivier	M FRASIAK Bernard
Mme NIGON Christine	M CARTERON Maurice
M BOURNAT Christian	M DUPOUÉ Yannick
Mme BERNARD Célia	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M BREUIL Lionel donne pouvoir à Mme ANGELY Emmanuelle
- M BERGAMI Gilles donne pouvoir à M GIRARD Jean-Baptiste
- M BOUFFANGE Daniel donne pouvoir à M CHAUVEAU Jean-François
- Mme TERRIER Charlene donne pouvoir à Mme LEPIGEON Christelle
- M BOUFFANGE Jérôme donne pouvoir à Mme PEREIRA Elsa
- M GLORIEUX Cyril donne pouvoir à Mme NIGON Christine
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à M DUPOUÉ Yannick
- M PLASSE Pierre donne pouvoir à M BEAL Philippe

Absents :

VOTE : En exercice : 36 Présents : 28 Représentés : 8 Votants : 36

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : congrès des maires – suppression de la prise en charge des frais liés à la participation au congrès des maires

**CONGRÈS DES MAIRES – SUPPRESSION DE LA PRISE EN CHARGE
DES FRAIS LIÉS À LA PARTICIPATION AU CONGRÈS DES MAIRES**

La nomenclature budgétaire prévoit une ligne budgétaire pour la représentation de la Communauté de Communes aux réunions, colloques, congrès, formations diverses. Chaque année, des crédits sont ouverts au budget primitif.

Dans le cadre de l'organisation du voyage annuel des Maires au nom de la Communauté de Communes, au Congrès des Maires et Présidents de Communautés, qui a lieu chaque année en novembre à Paris, les élus communautaires étaient remboursés de leur frais de transport et d'hébergement sur la base d'un montant forfaitaire de 200€ par jour avec un maximum de prise en charge de deux jours.

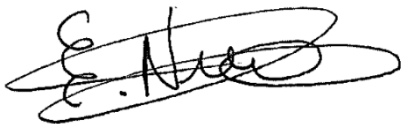
Au titre de l'année 2025, ces remboursements ont occasionné une dépense avoisinant les 5000 €.

Dans un souci de rationalisation des dépenses et considérant que les déplacements au congrès des Maires est une attribution communale, Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de ne plus rembourser les frais de déplacement et hébergement qui concernent le congrès des Maires
- de continuer à rembourser les frais de déplacement aux élus qui souhaiteraient se rendre au congrès des intercommunalités (une délibération spécifique sera prise ultérieurement si besoin)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

